ANNEXE XI

(arrêté du 17 février 1988)

Certificat d'aménagement d'un véhicule de transport en commun destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé.

(à fournir en 3 exemplaires)

Je soussigné
demeurant à
Téléphone :

Vehixel
TROUILLET CONSTRUCTEUR
ZONE D'ACTIVITÉ
01340 ATTIGNAT
Tél. 04.74.25.10.96
Siret 321 005 548 00029 - NAF 342 A

déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à : (nom et adresse) :

Sophipolitaine de Transports Urbains
ZI des 3 Moulins – Rue Henri Laugier
06633 ANTIBES CEDEX

L'implantation définie ci-dessous.

Le véhicule doit être présenté à une réception à titre isolé du service des mines avant immatriculation étant donné :

- qu'il a été livré non carrossé
- ~~qu'il a été livré non aménagé~~
- ~~que l'implantation n'est pas prévue dans la notice descriptive~~
- ~~que l'implantation a subi des transformations~~

Caractéristiques du véhicule :

GENRE :	TCP
MARQUE :	IVECO
TYPE :	50J15B43V
POIDS TOTAL AUTORISE EN CHARGE :	5700 Kg
POIDS A VIDE DU VEHICULE :	3640 Kg
CHARGE UTILE DU VEHICULE :	1960 Kg
NUMERO D'IDENTIFICATION :	**ZCFC50A2005679240**

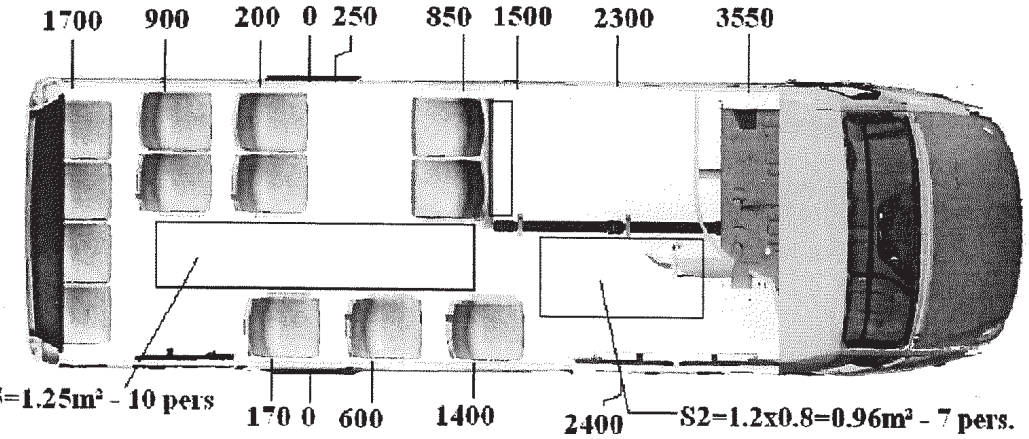
Nombre de places (y compris le conducteur) : 14 assises + 1 UFR + 15 debout ou
14 assises + 2 assises relevables + 14 debout

FAIT à Attignat le 18 juillet 2008

Dominique Trouillet
Président Directeur Général

Vehixel
TROUILLET CONSTRUCTEUR
ZONE D'ACTIVITÉ
01340 ATTIGNAT
Tél. 04.74.25.10.96
Siret 321 005 548 00029 - NAF 342 A

124/175



Vehixel
TROUILLET CONSTRUCTEUR

6030_001_005
Répartition des charges Cytios 4/32
GRANGER F. 19/06/08